

Communiqué de presse

Rennes, le 7 décembre 2017

Les aéroports : une nécessité vitale pour l'économie et la prospérité du Grand Ouest

Dans une récente interview, M. Christophe Castaner, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a évoqué, dans la perspective de la création de l'aéroport du Grand Ouest, la fermeture éventuelle de celui de Rennes Saint-Jacques.

« Une hypothèse surprenante » selon Jean-François Garrec, Président de la CCI Bretagne, qui souligne que « lors du lancement du projet en 1998, dans le débat public en 2002 et 2003, dans l'enquête publique en 2008, dans les avis de la commission du dialogue de 2012, elle n'a jamais été avancée. La création de l'aéroport du Grand Ouest correspond au déménagement de la plateforme de Nantes-Atlantique mais pas à une redistribution dans les territoires de l'équipement aéroportuaire. »

La CCI Bretagne défend depuis l'origine la mise en œuvre du nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, outil porteur de développement économique et de l'emploi pour tout le Grand Ouest. Il doit aboutir à un élargissement de l'offre du transport aérien, au bénéfice des entreprises et de la population, non à une mise en concurrence des aéroports de l'ouest. Chacun d'entre eux possède sa dynamique propre ; en l'occurrence, l'aéroport de Rennes Saint-Jacques connaît la plus forte progression de trafic de toutes les plateformes françaises et progresse rapidement vers le million de passagers par an. Il reste un équipement structurant indispensable au développement de la Bretagne.

Pour le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Bretagne « le développement du transport aérien est une nécessité vitale pour l'économie et la prospérité des territoires du Grand Ouest et de leurs habitants, afin qu'ils soient en relation avec les pôles démographiques et économiques d'Europe et d'autres continents. Compte tenu de cette géographie particulière, l'enjeu pour nous, Bretons comme Ligériens, est de doter nos territoires des équipements répondant à cet enjeu, au risque, sinon, de voir un report de clientèle vers Paris et une perte de dynamisme économique à moyen terme. »

Contact presse : Nicolas Cavagni - T.02 99 25 41 35 - nicolas.cavagni@bretagne.cci.fr

La CCI Bretagne est l'établissement régional des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne. Elle représente les intérêts de plus de 123 000 entreprises du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques régionaux. Elle soutient le développement des entreprises et contribue à l'attractivité et à l'aménagement des territoires.

 @CCIRBretagne

1, rue du Général Guillaudot - CS 14422 - 35044 Rennes Cedex - T. 02 99 25 41 41 - F. 02 99 63 35 28
www.bretagne.cci.fr